

MENTION DE CONVOCATION

Du dix-sept janvier deux mille dix-sept. Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le quatorze avril deux mille dix-sept en Mairie de Mars-sur-Allier.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2017

Le vendredi 14 avril deux mil dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, PETIT Corinne

Pouvoirs donnés à : Jean-Claude BERTHOMIER (pouvoir donné à Thierry FAVARCQ)
Cécile THONIER (pouvoir donné à Marie HUMBERT)
LEBRUN Aurore (pouvoir à Jean-Marie CONTE)

Excusé(e)s sans pouvoir : 0

Non excusé(e)s : 0

Séance ouverte à : 20h36

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des compte-rendus du Conseil Municipal des 10 et 31 mars 2017
- Subventions 2017 attribuées aux associations
- Vote du budget primitif 2017
- Vote des taux des taxes locales directes pour 2017
- Rachat du fonds de commerce de l'hôtel « Au Rendez-vous des Cigognes »
- Transfert des fonds du S.I.C.C. au S.I.A.E.P. Allier Nivernais
- Questions et informations diverses

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Véronique CHEVALIER est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/002
APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 10 ET 31 MARS 2017

Les compte-rendus n'ont pas pu être adoptés car ils ne sont pas parvenus au Conseillers avant la réunion du Conseil. Ils seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/003
SUBVENTIONS 2017 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet de subventions aux Associations.

Comité des fêtes	1 700 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
Camosine	80 €
Croix Rouge Française	80 €
Héritage	75 €
Club Cyclo Saint Pierre Le M.	100 €
<u>Total</u>	2 135 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les propositions de subventions aux Associations.

DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/004
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

.301 792,58 € pour la section de fonctionnement,
.167 863,65 € pour la section d'investissement.

Après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 ainsi présenté.

DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/005
VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2017

Après avoir procédé au vote du budget 2017 et approuvé le produit nécessaire à son équilibre, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour 2017, soit :

<u>Taxe d'habitation</u>	28,06 %
Taux de référence 2017	
<u>Taxe Foncière bâtie</u>	17,99 %
Taux de référence 2017	
<u>Taxe foncière non bâtie</u>	27,54 %
Taux de référence 2017	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, charge et autorise le Maire aux procédures administratives.

DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/006
RACHAT DU FONDS DE COMMERCE DE L'HOTEL « AU RENDEZ-VOUS DES CIGOGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition de rachat du fonds de commerce de l'hôtel « Au Rendez-vous des Cigognes » par la commune, a été acceptée par les bailleurs actuels, Madame et Monsieur BIXEL Françoise et Claude pour la somme de 15 000,00 € (quinze mille euros).

Après délibération avec 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'acquérir le fonds de commerce de l'hôtel « Au Rendez-vous des Cigognes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, charge et autorise Monsieur le Maire aux procédures administratives, et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/007
TRANSFERT DES FONDS DU S.I.C.C. EAU VERS LE S.I.A.E.P. ALLIER NIVERNAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de compétence EAU au S.I.A.E.P. Allier Nivernais, il a été décidé que le résultat de fonctionnement définitif du S.I.C.C. EAU pour un montant total de 23 618,43 € sera reversé au S.I.A.E.P. Allier Nivernais.

Après délibération avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le transfert des fonds du S.I.C.C. EAU vers le S.I.A.E.P. Allier Nivernais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable, charge et autorise Monsieur le Maire aux procédures administratives, et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
DÉLIBÉRATION N°2017/AVRIL/008
LA MAIRIE EST-ELLE ASSURÉE CONTRE LE VANDALISME AU CIMETIÈRE ?

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de voir avec notre assureur, si notre contrat d'assurance prévoit une clause concernant le vandalisme dans le cimetière.

*Mars-sur-Allier
58240*

*Le Maire,
Jean DELEUME*

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h 50.

*Mars-sur-Allier
58240*

*Le Maire,
Jean DELEUME*

La Secrétaire,
Véronique CHEVALLIER

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2017/AVRIL/001 à la délibération n° 2017/AVRIL/008

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	<i>J-Claude</i>		X Thierry FAVARCQ		
BOULON	<i>Baptiste</i>				
CHEVALIER	<i>Véronique</i>				
CONTE	<i>J-Marie</i>				
DELEUME	<i>Jean</i>				
FAVARCQ	<i>Thierry</i>				
GIEMZA	<i>Samuel</i>				
HUMBERT	<i>Marie</i>				
LEBRUN	<i>Aurore</i>		X Jean-Marie CONTE		
PETIT	<i>Corinne</i>				
THONIER	<i>Cécile</i>		X Marie Humbert		